

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE**  
**MERCREDI 7 OCTOBRE 2020 A 20 H 00 EN MAIRIE**  
**D'ARLANC**

\*\*\*\*\*

Date de la Convocation : 29 septembre 2020

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, CLADIERE, COMPTE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BARTHOMEUF, DE LAENDER, DEMATHIEU, FAVIER, PRUNIER, PUMAIN, SOULIER.

Conseillers absents excusés : BICAN, CHAUTARD, CHRISTOPHE, Mme BLANCHETON (a donné procuration à Mme PRUNIER).

Secrétaire de séance : Mr VERNET Aurélien.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Jeudi 10 septembre 2020, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2020-09-01

**AIRE DE JEUX MULTISPORTS**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet « Aire de jeux multisports ».

Suite à la demande de la population et des écoles de la commune, la municipalité a décidé de rénover sa base de loisirs qui est obsolète. Les terrains de tennis viennent d'être remis en état. Pour compléter les activités sportives, la commune envisage de créer un stade multisports avec l'objectif de permettre à nos concitoyens la pratique d'une activité sportive, recommandée par toutes les instances de santé.

Le plan de financement se décompose comme suit :

**Dépenses :**

Travaux : 52 592 € H.T

TOTAL : 52 592 € HT

**Recettes :**

Subvention de l'Etat : DETR: 15 778 € HT

Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes : 26 296 € HT

Autofinancement : 10 518 € H.T

TOTAL : 52 592 € HT

**Total subvention : 42 074 € H.T**

**Part communale H.T : 10 518 € H.T**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

# COMMUNE D'ARLANC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,  
Approuve l'opération «Aire de jeux multisports » telle que décrite ci-dessus,  
pour un montant de 52 592 € HT.

Donne son accord au plan de financement susmentionné.

Charge Monsieur le Maire de solliciter en conséquence les subventions attendues telles que mentionnées dans le plan de financement, et d'effectuer toutes les démarches utiles à la concrétisation de cette décision.

DCM N°2020-09-02

### **PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS A L'ENTREE NORD DU BOURG**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet « Aménagement paysager et mise en accessibilité des trottoirs à l'entrée Nord du bourg ». La Commune d'Arlanc envisage de procéder à la réfection totale des trottoirs coté gauche et coté droit de la chaussée, sur la route nationale, entre la mairie et le carrefour rue neuve et rue Jean Marotte.

Ces travaux sont nécessaires car les trottoirs sont en très mauvais état et desservent pourtant un collège et deux écoles. Ils permettront d'améliorer le confort de tous les usagers. De plus, des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite seront effectués, car ils sont actuellement inexistantes.

Le plan de financement se décompose comme suit :

#### **Dépenses :**

Travaux : 67 960 € H.T

TOTAL : 67 960 € HT

#### **Recettes :**

Subvention de l'Etat : DETR: 20 388 € HT

Autofinancement : 47 572 € H.T

TOTAL : 67 960 € HT

**Total subvention : 20 288 € H.T**

**Part communale H.T : 47 572 € H.T**

### ***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve l'opération « Aménagement paysager et mise en accessibilité des trottoirs à l'entrée Nord du bourg » telle que décrite ci-dessus, pour un montant de 67 960 € HT.

Donne son accord au plan de financement susmentionné.

Charge Monsieur le Maire de solliciter en conséquence la subvention attendue telle que mentionnée dans le plan de financement, et d'effectuer toutes les démarches utiles à la concrétisation de cette décision.

**COMMUNE D'ARLANC**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2020**

DCM N°2020-09-03

**TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE BATIMENTS**  
**COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet « travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux ». Ce projet consiste dans le remplacement des fenêtres, porte fenêtres et porte d'entrée du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage de la mairie (53 route nationale, 63220 Arlanc) et du rez-de-chaussée du bâtiment communal Ex-Trésorerie (41 route nationale, 63220 Arlanc). Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une volonté de baisse de la consommation énergétique et donc du coût financier pour la Commune et de réduction des émissions de CO2/an pour la préservation de l'environnement.

Le plan de financement se décompose comme suit :

**Dépenses :**

Travaux : 120 000 € HT

Maîtrise d'œuvre : 12 000 € HT

Autres travaux imprévus : 5 000 € H.T

TOTAL : 137 000 € HT

**Recettes :**

Subvention de l'Etat : DETR: 41 100 € HT

Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes : 68 500 € HT

Autofinancement : 27 400 € H.T

TOTAL : 137 000 € HT

**Total subvention : 109 600 € H.T**

**Part communale H.T : 27 400 € H.T**

***LE CONSEIL MUNICIPAL***

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,  
Approuve l'opération «travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux» telle que décrite ci-dessus, pour un montant de 137 000 € HT.

Donne son accord au plan de financement susmentionné.

Charge Monsieur le Maire de solliciter en conséquence les subventions attendues telles que mentionnées dans le plan de financement.

Charge Monsieur le Maire de procéder à la recherche d'un maître d'œuvre et d'effectuer toutes les démarches utiles à la concrétisation de cette décision.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ Néant

Clôture de la séance comportant 3 décisions

La séance est levée à 22 h 00

DCM N°2020-09-01	AIRE DE JEUX MULTISPORTS
DCM N°2020-09-02	PROJET D'AMENAGEMENT PAYSAGER ET MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS A L'ENTREE NORD DU BOURG
DCM N°2020-09-03	TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX